

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mille quinze, le trente juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2015.

Présents : lœnsemble du Conseil Municipal, à lœxception de Matthieu GOACHET et Monique JESTIN, excusés.

Secrétaire de séance : Denis JAOUEN.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs de la cantine et de la garderie

- Convention de mise à disposition de terres
- Subvention au Comité de Jumelage
- Paiement des factures par internet
- Emploi døagent døentretien
- Convention avec ERDF pour løinstallation døun coffret rue des Douves
- Plan Local døUrbanisme Intercommunal
- Communes nouvelles
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à løunanimité.

Monsieur le Maire obtient lœccord de læssemblée pour le retrait de løordre du jour de la question relative aux communes nouvelles et pour læjout døune question concernant la scolarisation døun enfant à lécole de Milizac.

Tarifs de la cantine et de la garderie

Entérinant les propositions faites par la commission des finances, le Conseil Municipal décide déappliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2015 :

CANTINE	1er et 2e enfant	3,70 €
	à partir du 3e enfant	2,65 €
	adulte	4,69 €
	Enfant non inscrit à 9 H 00	4.39 €

GARDERIE	7 H 15 à 7 H 30	0,65 € uniquement sur réservation
	7 H 30 à 7 H 50	0,92 €
	7 H 50 à 8 H 20	1,12 €
	8 H 20 à 8 H 50	1,12 €
	16 H 00 à 16 H 45	0,51 €
	16 H 45 à 17 H 15	1,12 €
	17 H 15 à 17 H 45	1,12 €
	17 H 45 à 18 H 15	1,12 €
	18 H 15 à 18 H 30	0,65 € uniquement sur réservation

18 H 30 à	18 H 45	1,02 € uniquement sur réservation
18 H 45 à	19 H 00	1,02 € uniquement sur réservation

Convention de mise à disposition de terres

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 mars 2010, le Maire a été autorisé à signer une convention de concession temporaire sur les parcelles cadastrées section B n° 200, 201, 202, 496, 517, 1513 et 961, døune contenance totale de 4 ha 75 a 34 ca, et section B n° 172, 1283 et 516, døune contenance totale de 1 ha 68 a 72 ca, avec le GAEC AR MEZIOU, dont le siège est situé à « Croas ar Beg Ouarn » à COAT-MEAL.

Il søagit de terres appartenant à la commune et situées dans la zone de protection du captage. Ces terrains sont, en conséquence, soumis à des contraintes environnementales particulières, mises en ò uvre par le GAEC.

Ladite convention a été conclue pour une durée døun an à compter du1er avril 2010, renouvelable chaque année par tacite reconduction. La redevance døoccupation a été fixée à 280 þ pour les 5 premières années, le montant pouvant être révisé par la suite.

Le conseil municipal décide de maintenir à 280 þ løindemnité annuelle døoccupation due par le GAEC AR MEZIOU, et cela jusquøau 31 mars 2018.

Subvention au Comité de Jumelage

Le Conseil attribue une subvention de 195 þ au Comité de Jumelage pour le déplacement de 13 personnes de Coat-Méal à La Balme de Sillingy à løoccasion des 10 ans du jumelage. Par ailleurs, une aquarelle sera offerte par les municipalités de Bourg-Blanc et Coat-Méal (260 þ à la charge de chaque commune) au Comité balméen.

Paiement de factures par internet

Monsieur le Maire informe løassemblée que la direction générale des finances publiques met en ò uvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (titres payables par internet), dont løbjet est la gestion du paiement par internet des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le Conseil municipal décide la mise en place de ce service à compter de septembre 2015. Ceci permettra aux usagers de payer en ligne la cantine, la garderie, les factures dœau et døassainissement.

Emploi d'agent d'entretien

Le Conseil décide la création døun poste døagent døentretien, à raison de 12 H par semaine en période scolaire uniquement, à compter du 2 septembre 2015 et jusquøau dernier jour de løannée scolaire 2015/2016. Løagent ayant occupé le poste en 2014/2015 sera repris pour cet emploi.

Convention avec ERDF pour la pose d'un câble et d'un coffret rue des Douves

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec ERDF pour la pose doun câble et doun coffret de réseau électrique rue des Douves.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le plan local døurbanisme intercommunal est un document døurbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente løusage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie døuménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Aujourdøhui, sur les 13 communes composant la communauté de communes seulement 9 ont un PLU et 4 un POS.

Il søagit également, avec løélaboration døun document de planification intercommunal, de se donner les moyens døactions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- mettre en ò uvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent la communauté de communes ;
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale ;
- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développement avec les compétences communautaires ;
- permettre la mise en ò uvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT du Pays de Brest pour l'ensemble des communes ;
- faciliter l'instruction des actes ADS sur la base d'un document unique ;
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Considérant que le transfert de compétence sera définitif après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise, à savoir les deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à løunanimité, approuve le transfert de compétence à la CCPA de la compétence « Plan Local døUrbanisme », tel que présenté ci-dessus.

Questions diverses

Plan communal de sauvegarde

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué la proposition de løassociation ECTI døaider la commune à monter son plan communal de sauvegarde.

Depuis lors, les services du SDIS ont été consultés et nous ont transmis un modèle de PCS, à adapter à notre collectivité. La proposition de de le lieu de lie

Point sur les temps déactivités périscolaires

Martial CLAVIER annonce quœun nouveau PEDT (Programme Educatif de Territoire) a été établi pour les trois prochaines années scolaires, non plus conjointement avec Bourg-Blanc, mais uniquement pour Coat-Méal. Le socle commun est conservé mais les modalités døorganisation des TAP étant différentes dans les deux communes, il est apparu plus judicieux que chacune dispose de son propre PEDT. Les ateliers mis en place cette année (arts plastiques, gym, théâtre, bibliothèque, culture espagnole, graff) sont reconduits, à læxception de læveil musical (choix de læntervenant). En nouveauté, il y aura du yoga, du Shambara, du Happy Kung Fu, des contes ainsi quœune activité prise en charge financièrement par la CCPA: « les petits débrouillards » (travail sur le cycle de læau, la pollution, le bocageí).

Ces activités vont être déclarées auprès de la CAF pour pouvoir bénéficier døune aide, les conditions de diplôme des intervenants et de taux døencadrement étant réunies.

Une charte de bonne conduite sera à signer par les parents.

Travaux

Michel REPECAUD informe le conseil quøil søest rendu sur place, avec la commission des travaux et le SDEF, pour finaliser les travaux de voirie pour 2015. Un problème a été soulevé concernant la rue de la Forge : cette voie sera-t-elle creusée lors des travaux de raccordement du réseau døassainissement vers Bourg-Blanc ? La question de la largeur des trottoirs pose également souci.

En ce qui concerne les toilettes publiques, les devis des entreprises sont nettement trop élevés. Il est prévu de remettre les lieux en létat à moindres frais.

Par ailleurs, un essai de pose de gazon à pousse très lente sera réalisé au cimetière sur les allées entre les tombes. Un devis a été demandé pour lœnlèvement des gravillons et un apport de terre.

3 aires de croisement ont été matérialisées cette semaine le long de la route du Goadec. De nouveaux panneaux de signalisation seront installés à Kerper et à Kerambléau.

Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Monsieur le Maire expose avoir signé un devis avec la société PERRAMANT pour la fourniture dœun microtracteur et dœune remorque pour un coût total de 36 892 b TTC (reprise de læncienne tondeuse comprise). La livraison est prévue début juillet.

Løachat de 2 tableaux numériques et des stations bureautiques associées a été effectué, pour un coût total de 5 466.94 þ, de même quøun écran pour la salle du conseil municipal pour 250.80 þ. Par ailleurs, le mobilier de cuisine a été renouvelé pour un montant de 7 717.46 þ. Løinstallation a été réalisée par løentreprise Pichon.

Conteneurs enterrés

La CCPA prévoit dééquiper toutes les communes de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Sur la commune, il est proposé dééquiper le point-propreté actuel dénériens, de maintailer un point de conteneurs enterrés ou semi-enterrés près de le la covoiturage et de maintenir le collecteur à verre installé sur le parking du terrain des sports. Il est précisé que les travaux de terrassement et de préparation des terrains seront à la charge de la commune.

Travaux de bâtiments

Le CAUE a engagé une réflexion sur le devenir de løhabitation de la Motte appartenant à la commune. Le dossier est maintenant dans les mains de la SAFI qui poursuit løétude.

Concernant les travaux sur la salle polyvalente, de lécole, de la construction de la bibliothèque, la SAFI va nous présenter son devis pour une assistance à maître déouvrage (établissement du cahier de charges pour le recrutement de un maître déo uvre et aide au choix de celui-ci).

Assainissement

Concernant le projet de raccordement de notre assainissement à la station de Bourg-Blanc, nous attendons que les dernières inquiétudes de Bourg-Blanc soient levées lors de la réunion demain entre cette commune et løAgence de løEau.

Si cette rencontre permet de les lever, nous pourrons début septembre prendre les délibérations nécessaires.

Parallèlement, nous avons pris contact avec FIA, qui pourra élaborer le dossier de consultation pour rechercher un maitre dø uvre. Ce travail pourrait débuter mi-août.

Inscription døun enfant à løccole de MILIZAC, en classe bilingue

Le Tribunal Administratif de RENNES a rendu, le 29 juin, sa décision dans løaffaire qui oppose la famille Normand et løassociation Div Yezh à la commune de Milizac, concernant la scolarisation de løenfant Lyham Normand en classe de CP à løcole Marcel Aymé pour la rentrée scolaire 2015.

Il est enjoint au Maire de MILIZAC de réexaminer la demande de M. et Mme Normand dans un délai de 8 jours à compter de la notification de la présente ordonnance.

En conséquence, si la commune de MILIZAC est contrainte døaccepter løinscription de cet enfant, Monsieur le Maire estime que la commune de COAT-MEAL ne peut raisonnablement se soustraire à une participation forfaitaire aux frais de scolarisation. Il propose, en accord avec son homologue milizacois, que le forfait retenu soit celui du coût døun enfant à løcole de Coat-Méal, soit 584 þ pour løannée 2015/2016, sachant que la participation sera obligatoirement due pour le second enfant de la famille, à partir du moment où son aîné est accueilli à Milizac.

Le Conseil Municipal regrette que le choix personnel døune famille doive être assumé financièrement par tous les contribuables. Lors du vote, 8 conseillers søabstiennent, 1 vote contre et 4 votent pour løattribution de la participation financière susvisée.

Fin de la séance à 21 H 00.